

## **Mardi 19 septembre, la Ministre des solidarités et de la santé, madame Agnès Buzyn, a participé à un Conseil d'Administration exceptionnel de la Caisse nationale des Allocations familiales.**

A cette occasion, la Ministre a salué le travail accompli par la branche Famille au cours de ces dernières années. Elle a réaffirmé l'ambition du Président de la République d'être aux côtés des familles, dans leurs diversités, et rappelé les orientations gouvernementales en matière de politique familiale. Elle a souligné le rôle social primordial de la branche Famille, présente sur tout le territoire, au plus près de toutes celles et tous ceux qui, à un moment de leur vie, ont besoin que s'exprime, concrètement, la solidarité nationale et indiqué que ce sera l'un des points forts de la future convention d'objectifs et de gestion (Cog).

Jean-Louis Deroussen, président du Conseil d'administration de la Cnaf, a évoqué la négociation de la future Cog et appelé son attention sur deux sujets d'actualité : les emplois aidés et le Fonds nationale d'action sociale.

Il a précisé que l'arrêt du financement ou le non renouvellement de ces contrats par l'Etat serait une mesure brutale et mettrait les Caf dans une situation extrêmement difficile. Il a également évoqué le refus du précédent gouvernement d'autoriser la Branche à utiliser la totalité des crédits d'action sociale l'a conduite à une sous consommation sur la petite enfance et les rythmes éducatifs alors que des besoins significatifs sont apparus dans le domaine de la parentalité et notamment la jeunesse.

Les organisations siégeant au CA de la Cnaf ont salué la venue de madame la Ministre et lui ont fait part de leurs attentes dans la perspective de la nouvelle Cog qu'ils espèrent conclure avant la fin du premier trimestre 2018.

La Ministre a indiqué son souhait de nommer un nouveau directeur général, qui aura la mission de conduire la négociation de la prochaine convention d'objectifs et de gestion avec le gouvernement (2018-2022) et d'en piloter ensuite la mise en œuvre pour les quatre prochaines années.



### **Contact presse**

*Laetitia Bolumbe*  
01.45.65.68.65  
[presse@cnaf.fr](mailto:presse@cnaf.fr)

Elle a notamment souligné que Daniel Lenoir a mis en œuvre de nombreuses réformes réglementaires et notamment créé l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaire (Aripa) qui répond à un enjeu essentiel pour les familles monoparentales ; qu'avec lui la Branche a pris le tournant du numérique ; qu'il a répondu au souci des pouvoirs publics d'une mise en œuvre harmonisée des politiques de la Branche et des pratiques des Caisses.

Avec Jean-Louis Deroussen, Daniel Lenoir s'est engagé personnellement pour rappeler tant aux collaborateurs qu'aux allocataires, les principes du « vivre ensemble » sur lesquels est fondée la République. Une stratégie qui a trouvé sa traduction dans la charte de la laïcité adoptée par le Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Jusqu'à la nomination de son successeur, Daniel Lenoir continue, avec la confiance du Gouvernement, à assumer ses fonctions. La procédure de choix d'un nouveau Directeur général de la Cnaf s'achèvera, avant la fin octobre, avec sa nomination en Conseil des ministres.